

NOUS CONTACTER

N° client : 5 021 547 355
Identifiant Internet :
THIBAUT.THOMAS34@NEUF.FR

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 32 15 15

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675091 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

https://www.chèqueenergie.gouv.fr

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

BP
29 AVENUE DE LA CURE D AIR
91400 ORSAY

Titulaire du contrat

M. THOMAS THIBAUT

Votre contrat

N° de client : 5 021 547 355

N° de compte : 4 08 4 033 192 401

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
N° 22 223 733 617 908
- Puissance : 09 kVA
- Base



M. THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Facture du 10/03/2022

N° 32 392 648 650

Electricité (relevé estimé)	26,69 €
TVA	1,47 €

Facture TTC

28,16 €

Montant total
28,16 €
TTC

A payer avant
le 25/03/2022

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 10/05/2022.



Comment payer ?

Par Internet : choisir « Payer ma facture ».

Par téléphone au 09 70 83 33 33 (Service gratuit + prix appel) :
choisir « Payer ma facture ».

Par TIP : détacher le TIP et suivre les instructions sur l'enveloppe jointe.

Par chèque : à l'ordre d'EDF en joignant le TIP.

En espèces : dans un bureau de poste avec votre facture.



Tenez compte des délais postaux : la date de paiement sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.



Pour vos prochaines factures, simplifiez-vous la vie !

Payez par prélèvement automatique mensuel ou bimestriel.
Connectez-vous dès maintenant sur votre espace Client.

Détail de la facture du 10/03/2022 N°32392648650



Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 09 kVA - Option Base - Compteur électromécanique n°579

					Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Abonnement							
Base - 09kVA - du 11/01/22 au 31/01/22					11,54	8,21	5,5%
Base - 09kVA - du 01/02/22 au 10/03/22					11,43	14,72	5,5%
Base - 09kVA - du 11/03/22 au 10/05/22					11,43	22,86	5,5%
Déduction - Base - 09kVA - du 11/01/22 au 10/03/22					11,54	-23,08	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 18,14 €)						22,71	
	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA	
Consommation							
Base - 09kVA - du 11/01/22 au 10/03/22	34770 (Estimé)	34770 (Estimé)	0	0,1374	0,00	20,0%	
Total Consommation (dont acheminement 0,00 €)			0		0,00		
			Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA	
Taxes et Contributions							
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)					3,98	5,5%	
Total Taxes et Contributions					3,98		
Total Electricité hors TVA					26,69		

En conclusion

Total facture hors TVA du 10/03/2022	26,69 €	Montant total 28,16 € TTC
TVA 5,50 % sur un montant total de 26,69 €	1,47 €	
Total facture TTC du 10/03/2022	28,16 €	

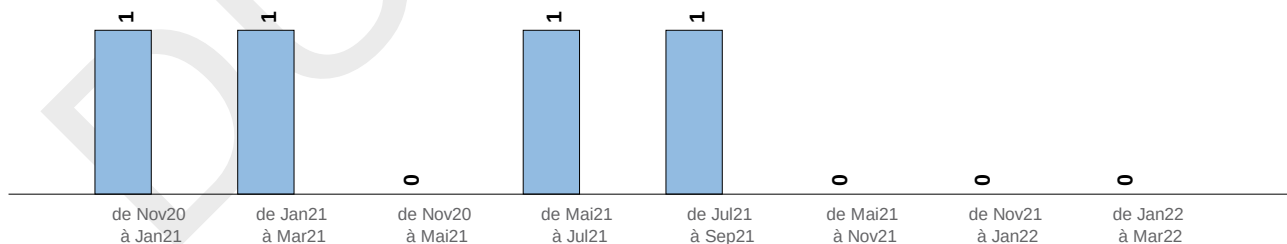


Evolution de votre consommation facturée en kWh

 Relevé Enedis	 Relevé Client	 Relevé estimé
--	---	--



Votre consommation en Electricité





Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur
particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur
particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur
particulier.edf.fr/prix

Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Prix

Electricité : Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/08/2021 et le 01/02/2022. Le montant de la CTA a évolué le 01/08/2021. Le montant de la TICFE (CSPE) a évolué le 01/01/2022 et le 01/02/2022. Plus d'information sur le site edf.fr.

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre à tarif réglementé.

Origine 2020 de l'électricité de votre offre : 78,9% nucléaire, 12,2% renouvelables (dont 1,8% hydraulique), 8,2% gaz, 0,4% pétrole, 0,3% charbon.

Origine 2020 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur : www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf



TRE0240840331924010000000281640

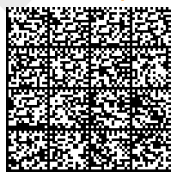
ICS : FR47EDF001007
RUM : TIP044084033192401323926486501003

THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE
SERIGNAN
34410 SERIGNAN

TIP€PA

Montant en euros
28,16

Flashez-moi pour



payer en ligne

Joignez un Relevé d'identité bancaire

DATE

SIGNATURE

Identification
règlement

4 08 4033192401 32392648650

EDF
06825 NICE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

323926486501 THOMAS THIBAUT

070160100313 01408403319240132392648650687104

2816

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com